

Canada  
Province de Québec  
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est  
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 23 janvier 2023.

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, tenue lundi le 23 janvier 2023 à dix-huit heures trente (18h30), sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;  
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;  
M<sup>me</sup> Nellie Fleury, conseillère au district no 3;  
M. Sabin Westerberg, conseillère au district no 4;  
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Est absent :

M. Keven Renaud, conseillère au district no 5.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue;
2. Signification de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adjudication d'un emprunt par obligations à la suite des demandes de soumission publiques réalisées le 23 janvier 2023;
5. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 693 000 \$ qui sera réalisé le 2 février 2023;
6. Affaires nouvelles;
7. Période de questions des citoyens ;
8. Levée de la séance spéciale.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance spéciale.

### **2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Tel que le stipule l'article 153 du Code Municipal, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

### 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### R. 2023-036

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé par le directeur général, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles, s'il y a lieu.

#### Adoptée

### 4. ADJUDICATION D'UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSION PUBLIQUES RÉALISÉES LE 23 JANVIER 2023

#### R. 2023-037

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunts numéros 2016-428, 2016-429, 2021-487, 2020-468 et 2021-483, la Municipalité de la paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Municipalité de la paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 2 février 2023, au montant de 2 693 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et ville (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

206 000 \$	4,90000 %	2024
216 000 \$	4,50000 %	2025
226 000 \$	4,25000 %	2026
237 000 \$	4,20000 %	2027
1 808 000 \$	4,15000 %	2028

Prix : 98,58800

Coût réel : 4.56615 %

#### 2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

206 000 \$	4,90000 %	2024
216 000 \$	4,65000 %	2025
226 000 \$	4,30000 %	2026
237 000 \$	4,15000 %	2027
1 808 000 \$	4,10000 %	2028

Prix : 98,16700

Coût réel : 4,64475 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

206 000 \$	4,95000 %	2024
216 000 \$	4,55000 %	2025
226 000 \$	4,30000 %	2026
237 000 \$	4,25000 %	2027
1 808 000 \$	4,20000 %	2028

Prix : 98,00031

Coût réel : 4,77575 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que l'émission d'obligations au montant de 2 693 000 \$ de la Municipalité de la paroisse de l'Ascension-de-Notre-Seigneur soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

Que demande soit faite à ce(s) derniers(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Que le maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**Adoptée**

**5. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 693 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 2 FÉVRIER 2023**

**R. 2023-038**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 693 000 \$ qui sera réalisé le 2 février 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2016-428	100 800 \$
2016-429	305 700 \$
2016-429	519 500 \$
2021-487	1 008 693 \$
2020-468	440 437 \$
2021-483	317 870 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2016-428, 2016-429, 2021-487, 2020-468 et 2021-483, la Municipalité de la paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 2 février 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 2 février et le 2 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse populaire Desjardins d'Alma  
600, RUE COLLARD OUEST  
ALMA, QC  
G8B 5W1

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le greffier-trésorier.  
La Municipalité de la paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2016-428, 2016-429, 2021-487, 2020-468 et 2021-483 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 2 février 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**Adoptée**

**7. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est traité à cet item.

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

**9. LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

**R. 2023-039**

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 18h50.

**Adoptée**

---

LOUIS OUELLET,  
Maire

---

NORMAND DESGAGNÉ,  
Directeur général et greffier-trésorier